

Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Délibération n° 550 Convention de location résidence Charbonneaux

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Le Conseil d'administration du CROUS de Reims autorise la directrice générale à signer l'avenant n° 1 à la convention de location du 18/09/2013 de la résidence étudiante Charbonneaux avec le Foyer Rémois.

Pour : UNANIMITÉ

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Reims, le 16 décembre 2022

La Présidente du Conseil d'administration



Véronique PERDEREAU